

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 57 801 280,00 euros*
Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES
391 007 457 R.C.S LIMOGES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2019

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole du Centre Ouest
en date du 30/01/2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
26/03/2020

CAISSE RÉGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DU CENTRE OUEST
29, Boulevard de Vanteaux
B. P. 509
87044 LIMOGES CEDEX
R.C.S. Limoges D 391 007 457

N. MEROUR

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	31
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	32
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	34
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	37
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	39
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	41
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	41
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	42
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	43
Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	44
Note 13 PROVISIONS.....	45
Note 14 EPARGNE LOGEMENT.....	46
Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	47
Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	48
Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	49
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	50
Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	51
Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	51
Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	52

Note 22	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	52
Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	53
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	56
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	57
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	58
Note 27	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	58
Note 28	REVENUS DES TITRES.....	59
Note 29	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	59
Note 30	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	59
Note 31	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	60
Note 32	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	60
Note 33	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	61
Note 34	COUT DU RISQUE.....	62
Note 35	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	63
Note 36	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	63
Note 37	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	64
Note 38	AFFECTATION DES RESULTATS	64
Note 39	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	64

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		128 045	126 812
Caisse, banques centrales		39 795	37 314
Effets publics et valeurs assimilées	5	53 206	53 659
Créances sur les établissements de crédit	3	35 044	35 839
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	490 862	357 213
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	5 871 048	5 496 413
OPERATIONS SUR TITRES		638 653	640 442
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	455 701	313 980
Actions et autres titres à revenu variable	5	182 952	326 462
VALEURS IMMOBILISEES		669 072	669 005
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	597 175	594 811
Parts dans les entreprises liées	6-7	11 000	9 766
Immobilisations incorporelles	7	1 800	1 843
Immobilisations corporelles	7	59 097	62 585
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		351 035	390 300
Autres actifs	8	315 034	311 230
Comptes de régularisation	8	36 001	79 070
TOTAL ACTIF		8 148 715	7 680 185

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		54 097	20 056
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	54 097	20 056
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	3 946 619	3 660 773
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	2 430 681	2 308 282
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		401 327	422 041
Autres passifs	12	323 425	327 701
Comptes de régularisation	12	77 902	94 340
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		232 048	221 115
Provisions	13-14-15	65 167	58 628
Dettes subordonnées	17	166 881	162 487
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	16	34 250	34 250
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	1 049 693	1 013 668
Capital souscrit		57 801	57 801
Primes d'émission		82 722	82 722
Réserves		868 976	829 550
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	(437)
Résultat de l'exercice		40 194	44 032
TOTAL PASSIF		8 148 715	7 680 185

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES		942 006	855 807
Engagements de financement	25	654 103	590 932
Engagements de garantie	25	287 372	263 940
Engagements sur titres	25	531	935
ENGAGEMENTS RECUS		1 878 654	1 760 149
Engagements de financement	25	12 015	12 373
Engagements de garantie	25	1 865 358	1 746 841
Engagements sur titres	25	1 281	935

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	27	142 154	145 183
Intérêts et charges assimilées	27	(59 423)	(57 308)
Revenus des titres à revenu variable	28	22 924	21 327
Commissions Produits	29	84 642	85 349
Commissions Charges	29	(13 043)	(12 717)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	30	167	247
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	31	6 086	(2 349)
Autres produits d'exploitation bancaire	32	3 349	4 249
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(1 891)	(2 419)
PRODUIT NET BANCAIRE		184 965	181 562
Charges générales d'exploitation	33	(115 320)	(112 050)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(6 746)	(7 105)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		62 899	62 407
Coût du risque	34	(8 557)	(8 482)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 342	53 925
Résultat net sur actifs immobilisés	35	(1 458)	453
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		52 884	54 378
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	36	(12 690)	(10 352)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-	6
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		40 194	44 032

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Centre Ouest, 51 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2019, le Crédit Agricole du Centre Ouest fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,90 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,10 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole du Centre Ouest au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les

principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL* visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (*bail-in*). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « *bail-in* » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2019

Opération de titrisation

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 121,898 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 104,200 millions d'euros et pour 17,700 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2019

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale le Crédit Agricole du Centre Ouest, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de - 51 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de - 17 millions d'euros.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement n°2018-02 modifiant le règlement ANC n°2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source	6 juillet 2018	1er janvier 2019
Règlement n°2019-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres	8 novembre 2019	1er janvier 2019
Règlement n°2019-01 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations relatives à l'activité agricole	8 février 2019	1er janvier 2021 (application anticipée possible au 1er janvier 2019)
Règlement n°2019-02 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises	7 juin 2019	1er janvier 2019
Règlement n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif	8 novembre 2019	1er janvier 2019

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement n°2019-05 relatif aux comptes annuels des fonds de pérennité	8 novembre 2019	1er janvier 2019
Règlement n°2019-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels lors d'un transfert de siège social vers la France depuis un pays étranger	6 décembre 2019	1er janvier 2019

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Le Crédit Agricole du Centre Ouest constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur

la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

Le Crédit Agricole du Centre Ouest apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'impose aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous conditions, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Centre Ouest distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Centre Ouest par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, le Crédit Agricole du Centre Ouest le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble

homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Centre Ouest dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Centre Ouest dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Centre Ouest détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Centre Ouest enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré, en 2019, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour

son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Centre Ouest, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	
Matériel de bureau :	4 ans (dégressif)
Matériel nomade :	2 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Centre Ouest sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur

nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole du Centre Ouest à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des

produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole du Centre Ouest intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Crédit valuation Adjustment).

Le CVA (Crédit Valuation Adjustment) permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels ;

- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22,23 et 25.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 99 conclu en application des dispositions de l'ordonnance 86.1134 du 21 octobre 1986, modifiées et complétées par les lois 90.1002 du 7 novembre 1990, 94.640 du 25 juillet 1994, 2001-152 du 19 Février 2001 et 2006 - 170 du 30 décembre 2006, 2008-15 du 3 décembre 2008 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances relatives à l'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de leur entreprise.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans

la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole du Centre Ouest provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole du Centre Ouest constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	6 755	-	-	-	6 755	-	6 755	5 473
à terme	10 616	-	-	17 440	28 056	19	28 075	30 177
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	25	25	-
Prêts subordonnés	-	-	-	189	189	-	189	189
Total	17 371	-	-	17 629	35 000	44	35 044	35 839
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							35 044	35 839
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	213 255	-	-	-	213 255	16	213 271	67 803
Comptes et avances à terme	9 259	29 933	94 214	142 318	275 724	1 867	277 591	289 410
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	222 514	29 933	94 214	142 318	488 979	1 883	490 862	357 213
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							490 862	357 213
TOTAL							525 906	393 052

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 189 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	7 879	344	-	-	8 223	-	8 223	6 731
Autres concours à la clientèle	300 317	637 099	2 059 893	2 901 784	5 899 093	15 913	5 915 006	5 543 262
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	22 811	-	-	-	22 811	368	23 179	24 978
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(75 360)	(78 558)
VALEUR NETTE AU BILAN							5 871 048	5 496 413

Commentaires :

Aucun prêt subordonné et participatif n'a été consenti à la clientèle.

Parmi les créances sur la clientèle 880 630 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2019 contre 888 677 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 30 516 milliers au 31 décembre 2019 d'euros contre 31 886 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	5 908 173	5 542 682
Autres pays de L'U.E.	13 198	9 801
Autres pays d'Europe	2 878	1 976
Amérique du Nord	1 656	394
Amérique Centrale et du Sud	735	596
Afrique et Moyen-Orient	713	599
Asie et Océanie (hors Japon)	2 774	1 647
Japon	-	116
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	5 930 127	5 557 811
Créances rattachées	16 281	17 160
Dépréciations	(75 360)	(78 558)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 871 048	5 496 413

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	5 924 374	124 074	87 191	(75 360)	(54 682)	5 559 773	124 759	84 122	(78 558)	(57 828)
Autres pays de L'U.E.	13 266	488	476	-	-	9 857	493	481	-	-
Autres pays d'Europe	2 881	-	-	-	-	1 979	-	-	-	-
Amérique du Nord	1 657	1	-	-	-	395	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	735	-	-	-	-	597	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	720	19	19	-	-	606	79	79	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	2 775	-	-	-	-	1 648	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	116	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 946 408	124 582	87 686	(75 360)	(54 682)	5 574 971	125 331	84 682	(78 558)	(57 828)

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	2 917 222	27 301	14 778	(12 704)	(8 211)	2 706 892	26 112	15 228	(13 125)	(9 562)
Agriculteurs	850 107	22 244	18 731	(13 900)	(12 175)	818 805	23 359	18 786	(14 767)	(12 924)
Autres professionnels	593 163	27 062	20 691	(16 928)	(13 706)	569 622	28 950	20 948	(18 068)	(14 288)
Clientèle financière	149 805	13 920	6 198	(8 417)	(1 329)	140 079	9 968	1 752	(6 787)	(472)
Entreprises	1 021 297	33 657	26 896	(23 052)	(18 908)	943 443	36 459	27 507	(25 377)	(20 157)
Collectivités publiques	371 629	-	-	-	-	352 677	-	-	-	-
Autres agents économiques	43 185	398	392	(359)	(353)	43 453	483	461	(434)	(425)
TOTAL	5 946 408	124 582	87 686	(75 360)	(54 682)	5 574 971	125 331	84 682	(78 558)	(57 828)

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2019					31/12/2018
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	52 679	52 679	53 130
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	527	527	529
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	53 206	53 206	53 658
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	62 648	62 648	63 310
Autres émetteurs	-	5 583	-	384 864	390 447	247 753
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	49	-	2 568	2 617	2 962
Dépréciations	-	(11)	-	-	(11)	(45)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	5 621	-	450 080	455 701	313 980
Actions et autres titres à revenu variable	-	183 564	-	-	183 564	330 037
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(612)	-	-	(612)	(3 575)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	182 952	-	-	182 952	326 462
TOTAL	-	188 573	-	503 286	691 859	694 100
Valeurs estimatives	-	193 735	-	515 473	709 208	710 593

(1) dont 34 254 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2019 et 21 580 milliers d'euros au 31 décembre 2018

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 5 211 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 5 735 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse. La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille est nulle au 31 décembre 2019, ainsi qu'au 31 décembre 2018.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 15 510 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 14 555 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -228 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre -309 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration et banques centrales (y compris Etats)	56 097	56 532
Etablissements de crédit	91 232	98 504
Clientèle financière	402 682	429 406
Collectivités locales	6 551	6 778
Entreprises, assurances et autres clientèles	80 097	49 880
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	636 659	641 100
Créances rattachées	2 617	2 962
Dépréciations	(623)	(3 620)
VALEUR NETTE AU BILAN	638 653	640 442

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	453 095	52 679	183 564	689 338	311 063	53 130	330 037	694 230
dont titres cotés	239 217	52 679	-	291 896	219 064	53 130	-	272 194
dont titres non cotés (1)	213 878	-	183 564	397 442	91 999	-	330 037	422 036
Créances rattachées	2 617	527	-	3 144	2 962	529	-	3 491
Dépréciations	(11)	-	(612)	(623)	(45)	-	(3 575)	(3 620)
VALEUR NETTE AU BILAN	455 701	53 206	182 952	691 859	313 980	53 659	326 462	694 101

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 166 671 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 155 878 milliers d'euros

OPCVM étrangers 14 269 milliers d'euros

Dont OPCVM étrangers de capitalisation 14 269 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 974	1 974
OPCVM obligataires	138 062	140 241
OPCVM actions	10 001	11 177
OPCVM autres	30 903	32 597
TOTAL	180 940	185 989

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019						31/12/2018	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 773	16 996	161 783	266 543	453 095	2 617	455 712	314 025
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(11)	(45)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 773	16 996	161 783	266 543	453 095	2 617	455 701	313 980
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	35 584	17 095	52 679	527	53 206	53 659
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	35 584	17 095	52 679	527	53 206	53 659

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	382 327	-	256 646	-
Autres pays de l'U.E.	104 075	-	80 560	-
Autres pays d'Europe	-	-	1 003	-
Amérique du Nord	18 372	-	22 969	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	1 000	-	3 015	-
Japon	-	-	-	-
Total en principal	505 774	-	364 193	-
Créances rattachées	3 144	-	3 491	-
Dépréciations	(11)	-	(45)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	508 907	-	367 639	-

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (en millier d'euros) (2)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice) (1)	Dividendes encaissés par la société ou en cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :										
SABRUE LA BOETIE	2 744 802	16 540 643	1,55%	297 648	297 648			1 016 438	1 009 744	17 252
SASSACAM DEVELOPPEMENT	725 471	29 522	1,56%	11 420	11 420	5341		48 697	22 966	340
SACAM INTERNATIONAL (Ex Sacam Expansion)	522 023	53 324	1,55%	13 989	9 098			11 489	-65 599	205
SACAM MUTUALISATION	18 558 677	5600	1,34%	248 341	248 341			273 380	270 572	3 700
Participations dans des établissements de crédit :										
NEANT										
Autres titres de participations :										
GRANDSCRUB INVESTISSEMENT	44 993	14 609	1,18%	1 000	1 000			0	-1 515	
SACAM AVENIR	192 189	-204	1,64%	3 573	3 573			0	-25	
SACAM FIRECA	22 510	-8528	1,23%	1 121	684			0	-6 688	
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	16 746	1,69%	1 225	1 225			10 632	9 815	
CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	227	100,00%	6 000	6 000			0	741	
LIMOGESBIOMASSE ENERGIE SAS	2 475	880	30,50%	978	978	146		7 762	328	129
SACAM IMMOBILIER	139 588	7074	1,68%	2 345	2 345			0	5 313	84
CREDIT AGRICOLE CAPITALPME	44 089	7907	7,51%	5 445	5 445			0	570	
C2MS	53 093		2,16%	1 919	1 919			0		91
SASDELTA	79 550	-1 672	1,34%	1 089	1 089			0	-34	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :										
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	-119	100,00%	30	0	4 150		75	-11	
PATRIMOINE PIERRE	742	26	99,79%	314	314			85	25	
SAINT LUC INVESTISSEMENT	7	-99	99,80%	8	0	726		27	-100	
Autres titres de participation (ensemble) :										
LIMOUSIN PARTICIPATION	9 343	-1 024	5,01%	523	417			0	-274	
SCALIS	11 512	11 8825	0,52%	13	13			63 547	5 775	
SAFER MARCHE LIMOUSIN	1561	2023	4,44%	31	31			3 241	11	
SASCA PROTECTION SECURITE (C.A.P.S)	511	41 117	0,81%	487	487			8 229	2 431	12
GOLF DE GELIGROUX SCI	980		0,48%	6	3					
SEM AEROPORT DE CHATEAUXROUX	2 250	-500	5,38%	108	84			4	-34	
SACAM CENTRE	3 162	278	13,77%	443	443			0	-6	
CREDIT AGRICOLE TITRES 889500	15 249	43 222	0,66%	33	33			143 624	1 225	
SAFER DU CENTRE	947	8 117	3,54%	32	32			16 200	780	
SASMIROMESNIL	38	-12	1,56%	1	1			7	0	
SASBEGUR	36	-10	1,55%	1	1			7	1	
SEPAI	15	563	10,00%	2	2			467	35	
RADIAN	750	1 652	0,57%	10	10			0	-49	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	23 090	1,48%	491	491			2 081	1 934	29
SCI CAM SOCIETE IMMOBILIERE DU	14 563	27 423	1,57%	227	227			2 810	254	
SIRCA	7	45	2,04%	0	0			124 959	45	
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3 100	628	9,68%	300	300			2 056	274	25
2B BD DE VANTEAUX	2 145	2 330	98,58%	2 114	2 114			350	185	
LIMOUSIN TV	327		21,41%	70	0					
TAVERNE DU LION D'OR	191		30,00%	57	57	5				
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN SEL	1 976	22 586	4,63%	97	97			6 088	665	
FIRECA EXPERIMENTATION SEX CA-INNOVE	650	-417	0,60%	144	32			0	-405	
CACO IMMOBILIER	37	-337	100,00%	37	37	663		12	-237	
CARCIE	3 000	-578	17,00%	610	485			912	199	
CARVEST	300	1 139	5,00%	21	21			3 272	427	20
SASTERRA ENERGIES	8 226	-173	1,22%	100	98			3	-70	
CACP SYNC (EX CEDICAM)	49 027	8 219	0,86%	420	420			320 781	5 727	
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 362	2 252	0,53%	60	60			0	-84	
CA CHEQUES	3 280	162	2,44%	80	80			17 392	9	
CA ASSURANCES SOLUTIONS	263 689	-10 009	0,00%	0	0			450 875	-5 266	
CA TECHNOLOGIES & SERVICES	6	0	2,56%	0	0			633 276	0	
SAS VILLAGE BY CA CHATEAUXROUX	0	0	100,00%	100	100			0	0	
CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM	19 600	19 600	0,00%	0	0			17 721	0	
CA LOGEMENT ET TERRITOIRES	0	0	3,20%	275	275			0	0	
IFCAM	0	0	0,00%	0	0	80		0	0	
INPAQ INVESTISSEMENT	0	0	0,00%	0	0	4		0	0	
Autres immobilisations financières :										
F/I VENTURE	10 0951	-2 832	0,14%	68	68			0	-1 602	
CA REGIONS DEVELOPPEMENT	11 7930	36 369	0,25%	398	394			29	-1 699	
CA INNOVATION SET TERRITOIRES	9 675	-1 894	1,13%	215	184			0	-1 211	
CA TRANSITIONS A	37	-13	0,65%	326	326			0	-2	
CERTIFICAT ASSOCIATION FONDS GAR DEPO	0	0	0,00%	1 532	1 532			0	0	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				804 737	599 078	11 126	0			21 881

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice antérieur

(2) Le tableau comprend les informations financières des parts dans les entreprises liées, des titres de participation et des autres immobilisations financières.

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	5 489	5 686	5 389	5 586
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	5 541	5 541	4 407	4 407
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(30)	-	(30)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	11 000	11 227	9 766	9 993
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	594 590	817 063	592 484	769 518
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	5 580	5 580	5 920	5 920
Créances rattachées	86	86	95	95
Dépréciations	(5 589)	-	(4 801)	-
Sous-total titres de participation	594 667	822 729	593 698	775 533
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 544	2 506	1 113	1 113
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	4	4	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(40)	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 508	2 510	1 113	1 113
VALEUR NETTE AU BILAN	597 175	825 239	594 811	776 646
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	608 175	836 466	604 577	786 639

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	602 623		598 986	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	602 623		598 986	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 389	100	-	-	5 489
Avances consolidables	4 407	1 494	(360)	-	5 541
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(30)	-	-	-	(30)
VALEUR NETTE AU BILAN	9 766	1 594	(360)	-	11 000
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	592 484	2 683	-	(577)	594 590
Avances consolidables	5 920	44	(384)	-	5 580
Créances rattachées	95	-	-	(9)	86
Dépréciations	(4 801)	(880)	71	21	(5 589)
Sous-total titres de participation	593 698	1 847	(313)	(565)	594 667
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 113	854	-	577	2 544
Avances consolidables	-	4	-	-	4
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(20)	1	(21)	(40)
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 113	838	1	556	2 508
VALEUR NETTE AU BILAN	594 811	2 685	(312)	(9)	597 175
TOTAL	604 577	4 279	(672)	(9)	608 175

(1) autres mouvements :

577 milliers d'euros : transfert des titres FI VENTURE CAR et CAIT

21 milliers d'euros : transfert de provision sur les titres transférés

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	112 619	3 484	(3 796)	-	112 307
Amortissements et dépréciations	(50 034)	(6 688)	3 512	-	(53 210)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	62 585	(3 204)	(284)	-	59 097
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 158	41	(26)	-	2 173
Amortissements et dépréciations	(315)	(58)	-	-	(373)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	1 843	(17)	(26)	-	1 800
TOTAL	64 428	(3 221)	(310)	-	60 897

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production concernent essentiellement la construction du site de Limoges et la rénovation de nos agences (NCA NOUveau Concept Agence).

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de stock et emplois divers	654	912
Débiteurs divers (2)	314 372	310 313
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	8	5
VALEUR NETTE AU BILAN	315 034	311 230
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	8 664	49 207
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	42	209
Charges constatées d'avance	463	398
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 283	4 366
Autres produits à recevoir	21 485	24 738
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	1 064	152
VALEUR NETTE AU BILAN	36 001	79 070
TOTAL	351 035	390 300

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 710 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	78 558	19 135	(21 612)	(721)	-	75 360
Sur opérations sur titres	3 620	329	(3 326)	-	-	623
Sur valeurs immobilisées	4 832	900	(72)	-	-	5 660
Sur autres actifs	360	108	(155)	-	-	313
TOTAL	87 370	20 472	(25 165)	(721)	-	81 956

Note 10 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	216	-	-	-	216	-	216	302
à terme	-	77	-	17 744	17 821	343	18 164	19 754
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	35 717	-	-	35 717	-	35 717	-
VALEUR AU BILAN	216	35 794	-	17 744	53 754	343	54 097	20 056
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	23 680	-	-	-	23 680	29	23 709	72 119
Comptes et avances à terme	605 292	1 296 083	1 326 165	691 330	3 918 870	4 040	3 922 910	3 588 654
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	628 972	1 296 083	1 326 165	691 330	3 942 550	4 069	3 946 619	3 660 773
TOTAL	629 188	1 331 877	1 326 165	709 074	3 996 304	4 412	4 000 716	3 680 829

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019						31/12/2018	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 812 083	-	-	-	1 812 083	70	1 812 153	1 667 142
Comptes d'épargne à régime spécial :	22 749	-	-	-	22 749	-	22 749	15 481
à vue	22 749	-	-	-	22 749	-	22 749	15 481
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	33 885	41 815	291 188	223 428	590 316	5 463	595 779	625 659
à vue	17 566	-	-	-	17 566	-	17 566	13 082
à terme	16 319	41 815	291 188	223 428	572 750	5 463	578 213	612 577
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 868 717	41 815	291 188	223 428	2 425 148	5 533	2 430 681	2 308 282

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Particuliers	1 060 758	974 238
Agriculteurs	236 136	219 600
Autres professionnels	133 500	123 946
Clientèle financière	42 203	29 845
Entreprises	834 855	839 573
Collectivités publiques	22 511	24 821
Autres agents économiques	95 185	90 998
Total en principal	2 425 148	2 303 021
Dettes rattachées	5 533	5 261
VALEUR AU BILAN	2 430 681	2 308 282

Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	319 602	327 134
Versements restant à effectuer sur titres	3 822	566
VALEUR AU BILAN	323 424	327 700
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	12 782	14 493
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	3
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	94	1 630
Produits constatés d'avance	31 442	30 472
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	823	908
Autres charges à payer	29 565	41 484
Autres comptes de régularisation	3 191	5 351
VALEUR AU BILAN	77 902	94 341
TOTAL	401 326	422 041

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 13 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	37	1 484	(1 505)	-	-	16
Provisions pour autres engagements sociaux	529	45	-	-	-	574
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 058	20 105	-	(17 337)	-	6 826
Provisions pour litiges fiscaux (1)	31	53	-	(17)	-	67
Provisions pour autres litiges	112	-	-	(10)	-	102
Provision pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	40 361	130 560	-	(130 148)	-	40 773
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	576	409	(460)	(25)	-	500
Provisions pour risques opérationnels (3)	826	517	(21)	(489)	-	833
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	5 889	3 179	-	-	-	9 068
Autres provisions	6 209	2 404	(2 156)	(49)	-	6 408
VALEUR AU BILAN	58 628	158 756	(4 142)	(148 075)	-	65 167

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 14 ci-après

Note 14 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	30 545	362 338
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	363 070	293 390
Ancienneté de plus de 10 ans	601 682	322 049
Total plans d'épargne-logement	995 296	977 777
Total comptes épargne-logement	118 823	118 500
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 114 119	1 096 278

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	542	754
Comptes épargne-logement	4 489	6 434
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	5 031	7 188

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2019
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	20	2 302
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 019	484
Ancienneté de plus de 10 ans	5 028	3 092
Total plans d'épargne-logement	9 068	5 878
Total comptes épargne-logement	0	11
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 068	5 889

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprises	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	5 878	3 190		9 068
Comptes épargne-logement	11		11	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	5 889	3 190	11	9 068

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2019 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements de retraite et avantages similaires du Crédit Agricole du Centre Ouest relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 340 249	19 299 894
Coût des services rendus sur l'exercice	1 375 303	1 148 242
Coût financier	284 289	263 978
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	- 1 556 597	0
Variation de périmètre	-73 641	-49 949
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-537 890	-668 797
(Gains) / pertes actuariels	541 114	346 879
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	20 372 826	20 340 249

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus	1 375 303	1 148 242
Coût financier	284 289	263 978
Rendement attendu des actifs	-219 887	-252 388
Coût des services passés	-1 556 597	0
(Gains) / pertes actuariels net	255 836	251 440
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	339 715	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	478 659	1 411 272

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	17 356 106	15 667 705
Rendement attendu des actifs	219 887	214 038
Gains / (pertes) actuariels	15 960	73 175
Cotisations payées par l'employeur	499 928	1 556 030
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-73 641	-10 989
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-537 890	-1 239 218
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 480 349	16 260 741

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au 31/12/N	-20 372 826	-20 340 249
Impact de la limitation d'actifs	-339 715	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 216 044	2 946 727
Juste valeur des actifs fin de période	17 480 349	17 356 106
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-16 147	-37 415

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 0,98 % et 1,42 %
- Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants : 0,98 % et 1,42 %
- Contrat de retraite supplémentaire du Président : 0,56 % et 1,00 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé en 2019 est le taux iBoxx Corporate AA10+, soit 0,98 %.

	Sensibilité des engagements aux variations du taux de base			
	Indemnités fin de carrière des salariés	Indemnités fin de carrière des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire du Président
Taux de base +0,5%	-4,42%	-3,38%	-2,21%	- 0,80%
Taux de base -0,5%	4,85%	4,11%	2,32%	0,80%

Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
VALEUR AU BILAN	34 250	34 250

Note 17

DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2019						31/12/2018	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Dettes subordonnées à terme						169	169	178
Euro						169	169	178
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme				100 000	100 000		100 000	100 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				66 038	66 038	674	66 712	62 309
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				166 038	166 038	843	166 881	162 487

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 972 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 881 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2017	57 805	543 376	244 174	82 722	-	7	46 343	974 427
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(4 343)	(4 343)
Variation de capital	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	31 500	10 500	-	-	-	(42 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	(437)	-	-	-	(437)
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	44 032	44 032
Autres variations	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)
Solde au 31/12/2018	57 801	574 876	254 674	82 285	-	-	44 032	1 013 668
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(4 169)	(4 169)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	29 570	9 856	-	-	-	(39 426)	-
Report à nouveau	-	-	-	437	-	-	(437)	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	40 194	40 194
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2019	57 801	604 446	264 530	82 722	-	-	40 194	1 049 693

(1) Capital dont :

- * 43 348 565 parts sociales de 1€ détenues par les Caisses locales et conférant 51 droits de vote
- * 1 part sociale de 1€ détenues par SACAM MUTUALISATION et conférant 1 droit de vote
- * 2432 parts sociales de 1€ détenues par les administrateurs de la Caisse régionale et conférant 16 droits de vote
- * 14 450 282 certificats coopératifs d'association de 1€

(2) Dont 74 847 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 875 milliers d'euros de primes de fusion

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	1 049 693	1 013 668
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	34 250
Dettes subordonnées et titres participatifs	166 881	162 487
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 250 824	1 210 405

Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées, c'est-à-dire susceptibles d'être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidable du Crédit Agricole Centre Ouest, ou avec des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.]

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	2 676	2 675	6 245	6 241
- Devises	1 335	1 335	3 166	3 166
- Euros	1 341	1 340	3 079	3 075
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	2 676	2 675	6 245	6 241

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2019			31/12/2018
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 685 406	116 164	2 801 570	2 581 400
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	2 685 406	116 164	2 801 570	2 581 400
Swaps de taux d'intérêt	2 685 406	116 164	2 801 570	2 581 400
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles				2 182
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré				2 182
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				1 091
Vendus				1 091
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 685 406	116 164	2 801 570	2 583 582

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Contrats d'échange de taux :

Swaps prêteurs :

- En macro couverture : 290 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2019
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2019
- Swap d'intermédiation : 31 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2019
- Swaps échus ou résiliés: 136955 milliers d'euros (échéance) et aucune résiliation pour l'année 2019
- Amortissements sur swaps en 2019 pour 6 381 milliers d'euros

Swaps emprunteurs :

- En macro couverture : nouvelle souscription pour l'année 2019 de 240 000 milliers d'euros
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2019
- Swap d'intermédiation : 31 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2019
- Swaps échus ou résiliés : 215 017 milliers d'euros (échéance) et aucune résiliation
- Amortissements sur swaps en 2019 pour 18 616 milliers d'euros

La juste valeur nette des swaps de taux d'intérêts s'élève à 29 837 milliers d'euros au 31/12/2019 contre 51 706 milliers d'euros au 31/12/2018.

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	430 967	1 480 399	890 204	430 967	1 480 399	890 204			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	430 967	1 480 399	890 204	430 967	1 480 399	890 204			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	5 352			5 352					
Sous total	5 352			5 352					
TOTAL	436 319	1 480 399	890 204	436 319	1 480 399	890 204			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	349 977	1 164 001	1 067 422	349 977	1 164 001	1 067 422			
Caps, Floors, Collars	2 182			2 182					
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	352 159	1 164 001	1 067 422	352 159	1 164 001	1 067 422			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	12 486			12 486					
Sous total	12 486			12 486					
TOTAL	364 645	1 164 001	1 067 422	364 645	1 164 001	1 067 422			

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	82 200	52 385	2 801 570	81 324	29 618	2 581 400
Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	2 182
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	82 200	52 385	2 801 570	81 324	29 618	2 583 582
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	2	5 352	-	-	12 486
Sous total	-	2	5 352	-	-	12 486
TOTAL	82 200	52 387	2 806 922	81 324	29 618	2 596 068

Note 23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		95 406	2 590 000	116 164
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a effectué aucun transfert en 2019.

Note 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les autres contreparties	3 842	548	4 390	3 634	475	4 109
Total avant effet des accords de compensation	3 842	548	4 390	3 634	475	4 109
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation			0			0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	3 842	548	4 390	3 634	475	4 109

* calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	654 103	590 932
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	654 103	590 932
Ouverture de crédits confirmés	284 209	299 127
Ouverture de crédits documentaires	37	196
Autres ouvertures de crédits confirmés	284 172	298 931
Autres engagements en faveur de la clientèle	369 894	291 805
Engagements de garantie	287 372	263 940
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	149 815	150 414
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	295	-
Autres garanties	149 520	150 414
Engagements d'ordre de la clientèle	137 557	113 526
Cautions immobilières	-	-
Autres garanties d'ordre de la clientèle	137 557	113 526
Engagements sur titres	531	935
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	531	935

Engagements reçus		
Engagements de financement	12 015	12 373
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 015	12 373
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	1 865 358	1 746 841
Engagements reçus d'établissements de crédit	97 938	93 396
Engagements reçus de la clientèle	1 767 420	1 653 445
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	71 340	70 445
Autres garanties reçues	1 696 080	1 583 000
Engagements sur titres	1 281	935
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	1 281	935

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit - Autres garanties : dont 144 355 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 375 010 milliers d'euros.

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2019, le Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 1 336 219 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 314 944 milliers d'euros en 2018. Le Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 880 749 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 888 590 milliers d'euros en 2018;
- 110 196 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 107 748 milliers d'euros en 2018;
- 345 274 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 318 606 milliers d'euros en 2018.

Note 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 077	1 224
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 158	13 325
Sur opérations avec la clientèle	111 337	111 103
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 582	7 214
Produit net sur opérations de macro-couverture	10 996	12 317
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	4	-
Intérêts et produits assimilés	142 154	145 183
Sur opérations avec les établissements de crédit	(791)	(945)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(39 375)	(39 461)
Sur opérations avec la clientèle	(19 257)	(16 902)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Intérêts et charges assimilées	(59 423)	(57 308)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	82 731	87 875

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2019 est de 1 972 milliers d'euros, il était de 1 881 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	22 471	21 064
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	453	263
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	22 924	21 327

Note 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	295	(27)	268	307	(13)	294
Sur opérations internes au crédit agricole	7 485	(8 095)	(610)	8 353	(8 049)	304
Sur opérations avec la clientèle	22 590	(338)	22 252	22 911	(338)	22 573
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	124	-	124	99	-	99
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	53 971	(4 387)	49 584	53 522	(4 141)	49 381
Provision pour risques sur commissions	177	(196)	(19)	157	(176)	(19)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	84 642	(13 043)	71 599	85 349	(12 717)	72 632

(1) dont prestations assurance-vie : 10 987 milliers d'euros.

Note 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	207	143
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(40)	104
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	167	247

Note 31 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(328)	(3 322)
Reprises de dépréciations	3 326	26
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	2 998	(3 296)
Plus-values de cession réalisées	4 159	1 168
Moins-values de cession réalisées	(1 071)	(221)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 088	947
Solde des opérations sur titres de placement	6 086	(2 349)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	6 086	(2 349)

Note 32 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits divers	3 212	4 234
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	59	15
Reprises provisions	78	-
Autres produits d'exploitation bancaire	3 349	4 249
Charges diverses	(400)	(314)
Quote part des opérations faites en commun	(1 491)	(1 706)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	(399)
Autres charges d'exploitation bancaire	(1 891)	(2 419)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 458	1 830

Note 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(40 877)	(39 461)
Charges sociales	(18 501)	(19 561)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(4 446)	(4 090)
Intéressement et participation	(6 680)	(6 098)
Impôts et taxes sur rémunérations	(5 680)	(6 023)
Total des charges de personnel	(71 738)	(71 143)
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 694	4 530
Frais de personnel nets	(67 044)	(66 613)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(2 732)	(2 572)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	(46 192)	(43 481)
Total des charges administratives	(48 924)	(46 053)
Refacturation et transferts de charges administratives	648	616
Frais administratifs nets	(48 276)	(45 437)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(115 320)	(112 050)

(1) dont 920 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	277	269
Non cadres	660	655
Total de l'effectif moyen	937	924
Dont : - France	937	924
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant global des rémunérations allouées en 2019 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 1.837 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 179 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédit accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration (liens capitalistiques inclus) est de 12 127 milliers d'euros aux conditions standard.

Note 34 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions et dépréciations	(169 710)	(224 611)
Dépréciations de créances douteuses	(18 399)	(21 961)
Autres provisions et dépréciations	(151 311)	(202 650)
Reprises de provisions et dépréciations	169 728	224 262
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	21 542	20 803
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	148 186	203 459
Variation des provisions et dépréciations	18	(349)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(38)	(62)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(8 507)	(8 264)
Décote sur prêts restructurés	(292)	(213)
Récupérations sur créances amorties	469	521
Autres pertes	(207)	(115)
Autres produits	-	-
COUT DU RISQUE	(8 557)	(8 482)

(1) 1 010 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromis 721 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 17 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 6 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 7 496 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

La Caisse régionale de Centre Ouest a poursuivi sa politique de maîtrise du risque né. Le suivi des situations irrégulières est piloté à rythme mensuel. La gestion quotidienne des dossiers des créances en défaut est confiée, en quasi-totalité, aux services spécialisés du siège. Globalement, le coût du risque est de - 8.6 M€ en 2019 contre - 8.5 M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, les provisions individuelles sont de 75.4 M€, les provisions FLC (Forward Looking Central) et FLL (Forward Looking Local) sont respectivement de 22.7 M€ et de 22.3 M€ pour un total de 45.0 M€. Le FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux) est de 34.2 M€.

Les provisions filières (FLL) concernent les secteurs des professionnels de l'immobilier et de l'agriculture ; au 31/12/2019, les filières Construction BTP et Hôtels-Restaurants ne sont plus définies comme des filières à risque mais comme des filières sous surveillance.

Note 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(1 309)	(584)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 309)	(584)
Reprises de dépréciations	557	1 213
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	557	1 213
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	(752)	629
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(752)	629
Plus-values de cessions réalisées	-	12
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	12
Moins-values de cessions réalisées	(460)	(263)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	(40)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(460)	(223)
Solde des plus et moins-values de cessions	(460)	(251)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(460)	(251)
Solde en perte ou en bénéfice	(1 212)	378
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	59	124
Moins-values de cessions	(305)	(49)
Solde en perte ou en bénéfice	(246)	75
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(1 458)	453

Note 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	12 690	10 352
Partie afférente à un redressement fiscale	-	-
Total	12 690	10 352

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 1 868 milliers d'euros.

Note 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole du Centre Ouest exerce une activité de Banque de proximité à fort ancrage local auprès des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest commercialise une gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Note 38 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	RESULTAT A AFFECTER	EXCEDENTS CONSERVES	EXCEDENTS DISTRIBUES
Bénéfice après IS	40 194		
Report à nouveau			
SOUS TOTAL : résultat à affecter	40 194		
Intérêts aux parts			607
Rémunérations des CCA			3 015
Réserves légales		27 429	
Autres réserves		9 143	
Total	40 194	36 572	3 622

Le taux de rémunération des parts sociales de 2019 est de 1,40%.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en charge correspond à l'impôt tel que défini en à la note 2.15.

Note 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes du Crédit Agricole du Centre Ouest

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	62 (a)	84%	62 (b)	100%
Services autres que la certification des comptes (**)	17 (c)	16%	4 (d)	0%
TOTAL	79	100%	66	100%

(a) Mission EY : 36K€ payé en N pour l'année N et 26K€ provisionné en N

(b) Mission KPMG : 22K€ payé en N pour l'année N et 40K€ provisionné en N

(c) SACC : DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) :13K€ ; Examen des conventions réglementée et contrôle du rapport de gestion 4K€ provisionné en N

(d) SACC : Examen des conventions réglementée et contrôle du rapport de gestion 4K€ provisionné en N

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(**) honoraires relatifs aux travaux liés au rapport de gestion, aux conventions réglementées et à la RSE